



Code de L'UF(3) : 982043 038 C2	Domaine de formation(4) : 903
---------------------------------	-------------------------------

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

1.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie spéciale des activités mathématiques	CT	F	40
1.2. Part d'autonomie		P	10
Total des périodes			50

**12. Réservé au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

**COPIE CONFORME**

François - Gérard STOLZ  
Directeur général adjoint

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11.09.13.....

Signature :

J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'inspection.

- (1) biffer la mention inutile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection  
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T. -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

## Méthodologie spéciale des activités mathématiques

### 1. **FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à répondre aux besoins et aux demandes des enseignants de l'enseignement fondamental dans le cadre de leur formation continue en vue d'analyser et de pratiquer une pédagogie active liée aux activités mathématiques.

En particulier, elle permet aux enseignants :

- d'actualiser leurs connaissances de la méthodologie de la mathématique, tant sur le plan théorique que pratique ;
- d'échanger leurs points de vue sur des situations concrètes rencontrées dans le cadre de l'apprentissage des concepts de mathématique ;
- de disposer de repères théoriques et d'outils méthodologiques afin de planifier, concevoir, gérer et évaluer des activités d'apprentissage des mathématiques à la lumière de choix axiologiques, de données scientifiques disponibles et d'une réflexion sur leur faisabilité en contexte scolaire.

## Méthodologie spéciale des activités mathématiques

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

L'étudiant sera capable :

- de préparer et d'organiser des séquences d'enseignement, par l'application de méthodes pédagogiques adaptées, et donc de programmer les apprentissages suivant les exigences des programmes, en vue de développer les capacités de réflexion, d'expression et de communication de l'enfant ;
- d'évaluer les aptitudes acquises par chacun.

#### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Bachelier instituteur primaire ou bachelier instituteur préscolaire ou titre équivalent.

## Méthodologie spéciale des activités mathématiques

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas dépasser 30 étudiants par groupe et d'organiser des groupes en fonction des besoins, intérêts et niveaux d'enseignement.

## Méthodologie spéciale des activités mathématiques

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- de caractériser les différentes pédagogies sous-tendues par des disciplines liées aux activités mathématiques dans l'enseignement fondamental ;
- de décrire différentes notions ou données psychopédagogiques spécifiques à ces disciplines ;
- d'identifier, de décrire et d'évaluer différents principes de la méthodologie spéciale en rapport avec des activités mathématiques afin de les appliquer dans une ou plusieurs séquences d'enseignement formant une unité pédagogique ;
- de mathématiser une situation rencontrée par les élèves dans leur quotidien, de simplifier ou de complexifier cette situation et d'adopter des démarches didactiques en fonction des productions des élèves afin de différencier l'apprentissage ;
- de mettre en évidence le processus de l'accession à la connaissance mathématique, la progression dans l'approche des concepts mathématiques (notions d'espace, de propriété, de relation, ...), de tenir un langage précis et rigoureux et d'utiliser adéquatement le matériel didactique ;
- de décrire les aspects méthodologiques des apprentissages d'un ou plusieurs thèmes liés aux activités mathématiques tels que les ensembles, les opérations, les relations, les nombres, la géométrie, les grandeurs et les problèmes ;
- d'analyser et de critiquer différentes séquences d'enseignement centrées sur des activités mathématiques ;
- de réaliser une séquence d'enseignement centrée sur une des activités mathématiques.

## Méthodologie spéciale des activités mathématiques

### 5. CAPACITES TERMINALES

L'étudiant sera capable:

*en adéquation avec les objectifs poursuivis dans les socles de compétences et le programme de mathématique, selon une méthodologie spéciale appropriée adoptant une pédagogie fonctionnelle,*

- de réaliser l'analyse critique d'une séquence d'enseignement liée aux activités mathématiques de l'enseignement fondamental;
- de construire une séquence d'enseignement liée aux activités mathématiques et de justifier ses choix didactiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de pertinence de l'analyse,
- le niveau de progressivité de la situation d'apprentissage et de son intégration dans la construction des principaux concepts régissant les activités mathématiques,
- le degré de pertinence des méthodologies utilisées tant dans l'apprentissage proprement dit que dans l'utilisation et l'évaluation des acquis,
- le niveau de précision et de rigueur des termes employés.

## Méthodologie spéciale des activités mathématiques

### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Ministère de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

1080 Bruxelles , le 19 Sep 2013  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service général de l'Enseignement de  
promotion sociale, de l'Enseignement  
secondaire artistique à horaire réduit  
et de l'Enseignement à distance

-----  
Direction de l'Enseignement de  
promotion sociale  
-----

Monsieur Roberto GALLUCCIO  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5049

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

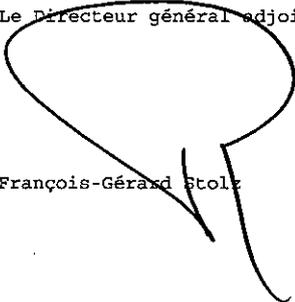
-----  
Unité de formation : METHODOLOGIE SPECIALE DES ACTIVITES MATHEMATIQUES  
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE  
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT  
Code Référence : 982043U36C2  
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

  
François-Gérard Stolt